

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT
Desfontaines

Lycée

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Du 28 mars 2019

Année scolaire : 2018 - 2019

Numéro de séance : 06

Date de convocation : 15/03/2019

Présidence de : M. SANCHEZ Eric

Quorum : 16

Nombre des présents : 23 + 1 invitée

Nombre d'absents excusés :

SOMMAIRE

DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision

page

Numéro d'acte

Pièces
jointes

Avis
Vote
Extrait
Motion

désignation N°

1. PV CA du 12 /02 et du 8/03
2. Compte-financier 2018
3. Questions diverses

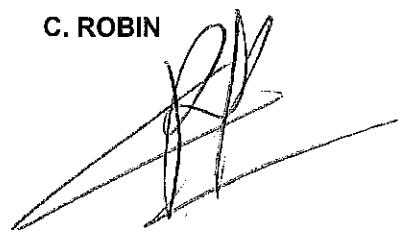
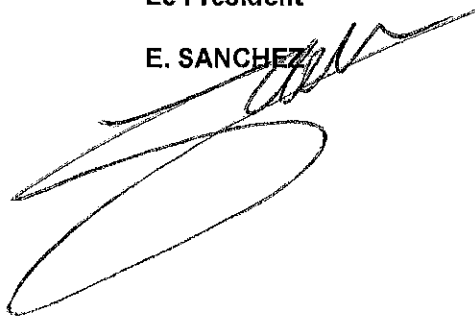
Signatures

Le Président

E. SANCHEZ

La Secrétaire

C. ROBIN



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 28/03/2019

Qualité		Titulaires		Suppléants					
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	SANCHEZ Eric	X						
	Adjoint Gestionnaire	BLANCHET Sophie	X						
		GUERARD Christophe	X						
	CPE	CHATON Marie-Noëlle	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	SABOURIN-BENELHADJ Muriel	X						
		MOREAU Guy							
	Commune siège	COCHIN Fanny							
		AUGER Fanny							
Personnalité qualifiée	GRIPON Pascale	X							
Total									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	LOURDEZ Delphine	X						
		PERNIQUOSKI Mathieu	X						
		LOURDEZ Stéphane	X						
		MARTIN Sandrine				X	DE VETTER A	X	
		CAILBAULT Laurence	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	LAMBERT-BORDIEC Ingrid					LANDREAU M	X	
		MAILLOU Jean-Guy	X						
		DUMESNIL Patrice	X						
		BEGUIER Nadine	X						
		RAGOT Eric				X			
Total									
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	ROBIN Chantal	X						
		PALLARD Angélique	X						
		MOINET Anne-Catherine				X	SEGUINEAU- RIVASSEAU M	X	
	Elèves	PIED Myriam	X						
		TAUDIERE Marina				X	COUSIN Agnès	X	
Elèves	Elèves	FERRAND Ludivine				X	NJANGO Claude	X	
		FRANCOIS Manon	X						
		COLIN Angèle	X						
		BARTHELEMY Thomas				X			
	CAILLAUD Olivia				X				
POUPARD Romane membre de droit CVL				X					
Total									

Le quorum étant atteint, M. SANCHEZ ouvre la séance à 18h10

Vote du secrétaire de séance : Mme ROBIN, représentante parent d'élèves FCPE

Pour rappel : CA -1 Mme Blanchet-Mme Chaton, CA-2 Mme Lourdez-Mme Cailbaut, CA-3 M Lourdez, CA-4 Mme Pied, CA-5 Mme Blanchet, CA-6

Vote du CA : P : 23
A : 0
C : 0

Modification de l'ordre du jour :

M. Sanchez demande que l'ordre du jour soit modifié comme tel :

1. PV CA du 12 /02 et du 8/03
2. Compte-financier 2018
3. Prélèvement
4. Dons AS UNSS Desfontaines
5. Information sur la rentrée 2019
6. Questions diverses

Vote du CA : P : 23
A : 0
C : 0

I – Fonctionnement du CA

1/ Approbation du PV du CA du 12/02

Le PV du CA du 12/02 a été envoyé avec celui du 08/03, avec les convocations de ce CA.

Aucune remarque n'est effectuée

M. Sanchez propose un vote

Vote du CA : P : 18
A : 5
C : 0

2/ Approbation du PV du CA du 08/03

Le PV du CA du 08/03, avec les convocations de ce CA.

Mme Robin, parent d'élève FCPE demande que soit ajoutée une phrase, concernant le vote des contrats et conventions, permettant d'expliquer l'abstention des parents FCPE.

M. Sanchez propose d'ajouter « n'ayant pas eu les documents dans les temps pour examen, les parents FCPE n'ont pu se prononcer ».

M. Sanchez propose un vote du PV avec la modification apportée.

Vote du CA : P : 19
A : 4
C : 0

Mme Sabourin Benelhadj, représentante de la région, souhaite apporter une information avant son départ.

M. Sanchez lui propose de la donner dès maintenant.

Elle nous informe que la Région Nouvelle-Aquitaine a voté en février la gratuité des manuels scolaires pour la rentrée 2019 et également l'obtention d'un chèque de 20 euros / élève

La Région rencontrera les chefs d'établissement puis les fédérations de parents d'élèves, les libraires, etc.

Mme Robin (FCPE), demande à Mme Sabourin Benelhadj comment la Région a prévu l'organisation pour la mise en place de cette gratuité.

Mme Sabourin-Benelhadj répond que les parents vont être consultés le 12 avril et la mise en place sera effectuée seulement après la consultation.

II – AFFAIRES FINANCIERES

1-/COMPTE-FINANCIER EXERCICE 2018

M. Guérard, Agent comptable de l'établissement, présente les documents projetés.

Le compte financier est l'image de la situation financière de l'établissement et permet d'analyser la gestion et le fonctionnement d'une année civile (rappel du fonctionnement des EPLE en année civile et non scolaire). Il ajoute que l'image obtenue doit être comparée aux précédentes pour pouvoir analyser l'évolution et essayer d'extrapoler sur le futur.

18h20 : Arrivée de Mme PIED, représentante parents d'élèves FCPE

M. Guérard rappelle l'article R 421-77 du code de l'éducation concernant la préparation du compte financier par l'agent comptable ainsi que le processus de validation (CA puis Directeur Départemental des Finances Publiques). Il nous informe du décalage dans le processus (validation de compte de 2016 reçu il y a 2 jours).

Il y a deux possibilités pour le CA d'arrêter le compte financier lors du vote : l'arrêt du compte financier avec ou sans réserve.

Le cadre budgétaire comptabilise deux sections :

- La première regroupe les services généraux : Activités pédagogiques (AP), vie de l'élève (VE) et administration et logistique (ALO) ainsi que les services spéciaux : Bourses et service de restauration et d'hébergement (SRH).
- La seconde section intègre les opérations en capital (opérations d'investissement).

M. Guérard présente en premier l'analyse budgétaire de l'année avec les différents résultats de chaque service, puis en distinguant les services généraux et les services spéciaux il explique le tableau concernant l'analyse du Résultat de fonctionnement, contrairement au Résultat prévisionnel (c'est-à-dire la prévision des recettes et l'autorisation des dépenses). La colonne rose du tableau représente la réalité de ce qui a été fait (recettes et dépenses).

M. Guérard donne des précisions sur l'évolution des crédits entre budget initial, subventions et sur FDR (Fond de roulement), ainsi que sur les dépenses et recettes.

Il présente un listing des acquisitions (sur le prélèvement prévu sur FDR) : commandées en 2018 / livrées en 2019 / non acquises.

Il présente ensuite un état des Fonds Sociaux :

- Le disponible sur le FS Etat est de 6501,05€ dont une subvention pour 2019 de 6390,00€ (décembre 2018).
- Le disponible sur FS Régional est de 9978,35€ dont un reliquat 2017 de 6997,35€ et une notification d'octobre 2018 de 2981,00€. Ces aides ne tombent pas dans les fonds de roulement et sont reportées l'année suivante.

M. Guérard apporte des précisions sur deux points sur lesquels il avait été interrogé au précédent CA :

- concernant l'état des Fonds sociaux dépensés : deux commissions FS ont déjà été réalisées sur 2019. Sur la situation 2018, une subvention régionale ayant été octroyée pour les voyages 2018, les aides attribuées aux familles sur le FS ont donc été régularisées afin de ne pas faire un doublon de versement.
- concernant les Bourses, une constatation a été faite : le montant des bourses augmente pour un nombre de boursiers identique.

L'analyse du SRH montre une réalisation en recette proche de 98% pour les élèves et en dépassement pour les commensaux et les recettes annexe. Le recouvrement reste dans une norme acceptable.

Il présente une analyse de gestion sur 5 à 10 ans :

- Les dépenses des services généraux sont globalement constantes malgré des variables cycliques ponctuelles, les tendances restent globalement constantes (toute légère croissance d'AP)
- Les dépenses des services spéciaux : les bourses sont en légère augmentation, le SRH reste constant.

Divers constats :

- Augmentation de la consommation électrique ce qui est surprenant compte -tenu de la modification des ampoules avec des basses consommations. Augmentation du prix de l'électricité.
- Augmentation du coût du gaz et de la consommation : pas de raison apparente (pas froid hivernal).
- Baisse significative de la consommation d'eau. Alors que la consommation est habituellement en constante augmentation nécessitant une prévision proportionnelle.

Sur 11 ans, une ascension des dépenses du SRH est constatée (mais relative stagnation les 5 dernières). Cependant la lutte contre le gaspillage alimentaire a permis dernièrement une économie substantielle au Service de Restauration. Sur 11 ans, il a été réalisé une économie moyenne de 7190,64€ soit 3,74 jours de fonctionnement du SRH. Pour 2018, l'économie a été de 14813,587€ soit 6,58 jours ce qui reste dans une norme acceptable.

Analyse des recettes par service :

Les dépenses journalières globales sont actuellement à 2787,57€ soit une croissance constante sur la période examinée avec un surcoût en 2018.

Incidence sur le mode de calcul des subventions Région. Attention donc de garder une moyenne de dépenses journalière constante ou de dépenser plus que moins.

Le CA doit ventiler le résultat de l'exercice qui depuis 3 ans est affecté en totalité sur le service général.

Résultat global déficitaire de 35 171,97€, mais l'insuffisance d'autofinancement de la première section n'est que de 13 779.61€ en raison des corrections liées aux amortissements (7 167.08€) et à la réalisation de provisions pour risque (14 225.28€).

L'acquisition d'immobilisation en seconde section pour 15 374.54€ mais subventionnés qu'à hauteur de 5 649.28€ entraîne une ponction complémentaire de 9 725.26€ sur le FDR qui s'ajoute à l'insuffisance d'autofinancement de la première section. Les deux éléments conduisent à un prélèvement sur le Fonds De Roulement de 23 504.87€

FDR = disponible théorique utilisable (pas utilisable en totalité)

BFR (besoin en fond de roulement) = Fond nécessaire pour fonctionner

FDR- BFR = Trésorerie

FDR : baisse de 7,27% cette année mais accroissement depuis 2014 de 71% (5 dernières années = économies) variation du BFR sur l'année de + 6,05% mais de -85% sur 5 ans soit un accroissement des avances et ressources affectées.

Beaucoup d'aides versées sont pour l'année suivante d'où un BFR fortement négatif et avance de trésorerie importante mais fléchée.

La trésorerie croissante sur les 10 dernières années sauf en 2014 (bas car écrêtement de la Région) et cette année avec le prélèvement important et la légère baisse du BFR

Nombre de jours trésorerie : 135 jours au lieu de 155.26 alors que le FDR est à 108 jours de fonctionnement au lieu de 123.

Le prélèvement automatique (nombreuses familles) permet d'avoir moins de variations dans la courbe de trésorerie mais laisse encore des périodes moins aisées comme dans les semaines 9 à 11 où l'établissement attend les premières recettes des familles (hors prélèvements) et le premier versement de la subvention de fonctionnement.

3-4% de charges à payer d'une année sur l'autre (seuil très faible/ autres établissements à 6-7%) qui montre un règlement des dépenses au plus près de la réalité.

Reliquat comptable (dus des familles, reliquats en attente de la Région)

Déspecialisation= sommes anciennes non dépensées

18h50 : Départ de Mme Sabourin Benhelhaj

Après présentation et déroulement du Compte Financier différentes interrogations émergent :

M. Dumesnil fait remarquer que sur les étagères demandées (suite à un contrôle vétérinaire), une seule a été achetée. Il manque 19 mètres linéaires. IL questionne sur le charriot dans la salle polyvalente »

M. Guérard répond que ces achats d'étagères sont prévus.

M. Sanchez précise, concernant la sécurisation du lycée, qu'il n'y a à ce jour aucune information. L'accord est effectué pour sécuriser par un grillage mais certaines conditions sont à respecter (zone protégée) Le dossier traîne.

Mme Pied (FCPE) s'interroge sur l'identité du lycée de Melle (implanté dans l'Arboretum) avec la pose d'un grillage.

M. Sanchez réplique que la sécurité s'impose au lycée et est une priorité de par la menace telle qu'elle existe. (Pour ex : conseil de discipline récent).

M.Dumesnil ajoute qu'il sera certainement possible de concilier l'esthétique et la sécurité.

Mme Gripon précise qu'il faudrait également revoir le portail électrique pour les livraisons qui nécessitent de déranger constamment les agents. (Portail difficile à manœuvrer ajoute M. Dumesnil)

M. Sanchez indique que ce n'est, sur le fond, pas la même préoccupation mais c'est un point qui sera à voir également (prise en compte de la difficulté des agents).

Mme Cailbault précise que dans le cadre du PPMS, il sera difficile de fuir avec un grillage. Elle demande également des précisions concernant les subventions perçues après un voyage.

M. Guérard répond que lorsque ces subventions sont perçues définitivement, les trop-versés des familles sont remboursés aux familles. Concernant le voyage en Belgique de 80€/élève, il est prévu de recevoir une autre subvention. Il serait possible d'organiser un voyage sans participation des familles. En matière de subvention, il est obligatoire d'attendre tant que cette ressource affectée n'est pas déspecialisée (L'établissement peut être amené à restituer les fonds jusqu'à la clôture de la prescription quadriennale).

Mme Pied (FCPE) demande si cela peut être utilisé pour autre chose.

M. Sanchez répond que non (projet à destination des élèves)

Mme Lourdez aborde le sujet des dépenses énergétiques toujours plus élevées. Certaines choses peuvent peut-être évoluer dans notre souci d'éducation à la baisse des dépenses (toilettes élèves toujours allumées, consommation d'eau excessive dans les toilettes de la salle des professeurs)

M. Guérard explique qu'il n'y a pas de problème quand il s'agit de réparation (fuite par ex). Il est plus difficile que la Région accepte un financement s'il s'agit d'un remplacement entier. Il insiste sur le fait de noter chaque petit problème sur l'onglet 1 problème de l'outil Educ'horus comme il est demandé de le faire afin que la récurrence soit prise en compte.

Mme Lourdez ajoute qu'il n'est peut-être pas nécessaire de programmer l'arrêt des ordinateurs à 19h seulement.

Mme Blanchet précise que cet horaire a été choisi en cas de besoin (réunion ou autre).

Mme Lourdez ajoute qu'il est peut-être possible de forcer cet horaire en cas de besoin car les éteindre à 18h feraient économiser 1h/jour.

Mme Béguier s'agace d'avoir constaté à plusieurs reprises les fenêtres ouvertes en période hivernale ou les lumières allumées, quand elle passe à 19h.

Mme Lourdez constate qu'effectivement ce sont des automatismes (ou du civisme) qu'il faudrait avoir.

M. Dumesnil demande depuis longtemps un système de lumière à détecteur dans son local de livraison

M. Guérard : rappelle que le dernier CA a approuvé l'adhésion à un nouveau marché de l'énergie, ce qui devrait minimiser l'impact des hausses annoncées de l'électricité.

Mme Blanchet fait remarquer que les fenêtres de la passerelle sont parfois ouvertes.

Concernant les fenêtres de l'établissement, il a été effectué un pointage par Mme Béguier. Il s'avère que les loquets sont cassés et nombreux sont irréparables.

Mme Pied (FCPE) demande quels sont les fonds actuels disponibles en FS. Elle questionne sur le montant des recouvrements (document présenté). Les familles sont-elles informées du FS et ainsi éviter qu'elles soient en difficulté ?

M. Guérard répond que très peu de demandes sont effectuées (environ 2 ou 3000 € dépensés). Tout un travail est fait avec les familles en proposition de FS au lieu de recouvrement. Beaucoup de relances sont faites avant le recours à des procédures forcées. Ces relances invitent les familles à régler leur dette ou à déposer un dossier de FS.

M. Sanchez précise que les demandes de FS sont anonymes et peu de personnes connaissent l'identité des demandeurs. Les demandes sont effectuées par numéro (également pour vérifier la récurrence de la demande). Un travail énorme est effectué par Mme Bourchenin (Assistante Sociale de l'établissement) et Mme RAS. Il arrive même que l'octroi des aides aillent au-delà du montant des demandes faites par les familles. Il ne serait pas souhaitable que des familles s'interdisent des voyages parce qu'elles n'en ont pas les moyens.

Mme Pied (FCPE) demande, dans le contexte de réalité du territoire concernant le numérique, s'il est possible que le FS aide au financement de moyens numériques (type clés nomades) pour aider les élèves dans leurs recherches scolaires.

M. Sanchez répond que l'aide du FS est avant tout destinée à la restauration. Elle est ensuite étendue à la pédagogie (voyage, etc.). Il n'est pas possible de financer des forfaits téléphoniques.

Mme De Vetter précise que concernant le voyage en Espagne, plusieurs élèves ne sont pas venus par manque de moyen. Malgré l'information concernant le FS, les familles n'ont pas fait de demande.

M. Sanchez précise que la difficulté des familles est évidente mais la demande l'est moins. Demander est parfois délicat pour les familles.

M. Guérard ajoute qu'il propose des modes de paiement facilitateur.

Mme Gripon demande si les parents sont informés de l'anonymat lors des demandes.

La réponse est oui.

Mme Pied questionne sur la demande de FS, à savoir si elle est facilement identifiable sur le site du lycée. Elle propose de faire un rappel aux familles de cette possibilité d'aide via Educ'horus.

M. Sanchez indique que les documents sont sur le site mais l'identification doit être certainement à revoir.

M. Dumesnil demande ce qu'il en est de la fourniture de moyens de collecte de déchets.

M. Guérard répond qu'il n'a à ce jour pas d'information à apporter. Le groupement d'achat avait pour but de sélectionner des entreprises qui devaient prendre contact avec l'établissement pour fournir des moyens de ramassage des différents déchets à recycler. A ce jour, les entreprises n'ont pas donné de réponse satisfaisante.

Mme Cousin_(PEEP) demande pourquoi il reste un excédent au SRH. L'économie de 3 jours n'est pas logique.

M. Guérard répond que ce reliquat reste dans la norme tant que la marge n'excède pas une semaine. Cet excédent sert pour l'achat de matériel immobilisable.

Le CA va être amené à voter l'arrêt du compte financier et la répartition d'affectation.

M. Sanchez rappelle ce qui est demandé au CA, à savoir :

- un vote du CA sur l'arrêt des comptes au 31/12/2018
 - un vote déterminant l'affectation des résultats : Il est possible d'affecter le résultat de - 35000€ dans un seul service, ou de distinguer les deux.
- Il est proposé de diviser les deux et d'affecter le positif au service de restauration.

M. Sanchez procède au vote concernant l'arrêt des comptes au 31/12/18 à savoir la situation présentée à hauteur de 1 047 953,24€ en dépenses et 1 026 479,37€ en recettes

19h38 : Départ de Romane POUPARD

Vote du CA : P : 22
A : 0
C : 0

M. Sanchez procède au vote concernant l'affectation des résultats comme suit :

Affecter : 49985 au service général + 14813 au SRH

Vote du CA : P : 22
A : 0
C : 0

2-/ DBM

Une DBM pour information afin de payer l'action cinéma des internes, prise sur le reliquat d'une partie des crédits globalisés des années antérieures (711 euros)

Une DBM pour vote (DBM n°4) : Il s'agit d'une liste d'opérations saisies :

M. le gestionnaire présente les différents projets qui seront financés sur ce prélèvement :

- 21000€ sur commandes en 2018 dont les livraisons ont eu lieu en janvier 2019 (chaises SVT- mobilier salle des profs, CDI)
- achat d'arbres commandés en 2018 mais plantation en mars 2019

M. Dumesnil demande si les arbres sont garantis car la plantation s'est faite en mars au lieu de novembre.

M. Guérard répond qu'il y a une garantie. L'intérêt était la plantation par les élèves du lycée Horticole à un coût plus faible avec une démarche pédagogique aussi bien pour le lycée de Niort que pour nos élèves.

- peinture self
- Informatique et remplacement d'Educ'horus par Pronote en 2019

Mme De Vetter se questionne sur l'utilité de choisir Pronote (messagerie) alors que la messagerie Educ'horus fonctionne très bien

M. Perniquoski suppose que la volonté de la Région est certainement d'harmoniser.

Mme Robin (FCPE) ajoute qu'il n'y a pas de communication avec les enseignants sur Pronote.

M. Sanchez précise qu'il suffit de paramétrer la communication pour qu'elle soit possible ou pas.

Il rappelle qu'Educ'horus n'est pas compatible avec EDT/PRONOTE, et ainsi les changements d'EDT ne sont pas visibles par les enseignants ni les élèves et les parents d'élèves.

- projet pédagogiques
- sécurité fenêtres
- Aménagement extérieurs et hall (acoustique environ 40€/m²)
- Labo de langue et salle informatique (aménagement salle informatique haut de gamme)
- Armoire forte : pour garder les copies d'examens sur 3 ans. Faire une liste des armoires existantes dans l'établissement.

M. Dumesnil s'interroge sur l'utilité d'achat d'armoire alors qu'il y en a beaucoup dans le lycée.

M. Guérard répond que comme annoncé, une liste va être établie pour vérifier le nombre mais également l'état de fonctionnement des armoires. Cet achat sera effectué en fonction.

Sécurité parking : normalement à la charge de la Région. Cet achat sera moindre car la Mairie a déjà rebouché une partie des trous

-Don AS et aide AS (voté en point 4)

-complément vitrine : subvention Région de 15000€ mais un peu plus chère (+2000€)

Total : 76 338,76€

FDR existant de 299 940,04€, demande autorisation prélèvement sur FDR à hauteur de 76 338,76€.

M. l'Agent Comptable donne son accord pour ce prélèvement de 76 338,76€ en déduction du FDR

Vote du CA : P : 22

A : 0

C : 0

3-/ Dons à l'AS UNSS

M. Sanchez explique que les élèves de l'AS se sont distingués et accèdent au niveau du Championnat de France UNSS : Waterpolo = à Ajaccio et Gymnastique à Besançon.

M. Sanchez présente les dépenses prévues par l'AS. :

Il s'agit d'accompagner l'AS du lycée dans ses dépenses. Comme l'AS n'a pas en caisse les fonds pour agir de manière autonome, le lycée propose d'accorder une aide à la hauteur des dépenses prévues.

Sur ces dépenses, l'AS retouchera une partie des dépenses liées au transport (90%, probablement 100%). La partie hébergement restera à charge. Les aides de la Région arriveront après, à réception des factures.

M. Sanchez propose une aide en complément de 900€ et 100€. L'AS s'engageant à restituer les sommes perçues (aide région au transport), déduction faite des aides directes du lycée, des familles et élèves.

Les jeunes s'engagent à trouver d'autres actions de financement et à solliciter d'autres associations.

Proposition est faite d'aide de 3000€ (avec remboursement à réception de l'aide Région) et 1000€ de don à l'AS (sans remboursement)

20h : Départ de Colin Angèle

M. Sanchez propose de passer au vote pour l'accord du CA pour faire un don et avance de trésorerie à l'AS et recueillir l'accord du CA pour recevoir des dons de l'AS. Proposition est faite de séparer en deux votes

- Octroi du don de 1000€ à l'AS

Vote du CA : P : 20

A : 1

C : 0

(Son fils étant concerné par cette action, Mme Gripon souhaite s'abstenir dans son vote)

- Accord par avance de trésorerie à l'AS et acceptation des dons de l'AS pour remboursement

Vote du CA : P : 21

A : 0

C : 0

III – VIE PEDAGOGIQUE

M. Sanchez fait une présentation des choix des élèves à l'issue des conseils de classe de 2nde du 2nd trimestre. Il présente les couplages qui ressortent.

M. Sanchez présente les effectifs prévus et ce qui ressort des fiches de dialogue des conseils de classe.

- Sur cette liste, les élèves ayant un avis réservé ou défavorable n'entrent pas dans l'effectif /groupe
- N'ont pas été retiré de la liste des vœux les élèves ayant fait des demandes hors établissement (12 élèves concernés)

Mme De Vetter explique que l'avis réservé émis par les enseignants au conseil de classe est établi dans le but de faire réagir l'élève pour le prochain trimestre. Ce qui est différent d'un avis défavorable.

Mme Robin (FCPE) demande ce qui se passera pour les élèves qui ne seront pas acceptés dans l'établissement hors secteur (puisque chacun des établissements aura le même problème de quota / spécialités). Les élèves pourront-ils la possibilité d'obtenir leur choix ?

Réponse est faite que non par M. Sanchez : « ce sera en fonction des places disponibles ».

Lecture est faite par M. Sanchez de la circulaire reçue qui indique que la demande concernant le choix des spécialités n'est pas opposable sauf concernant les décisions d'orientation.

Mme Robin s'inquiète de la voie générale et technologique concernant le nombre de places dans la spécialité SI. Comment seront choisis les élèves sur cette spécialité ?

M. Sanchez répond que ce choix se fera en fonction des notes obtenues par les élèves. Il sera également pris en compte si l'élève avait déjà pris cet enseignement d'exploration en seconde, pour la notion de projet.

Mme De Vetter précise que les enseignements d'exploration avaient pour but d'essayer (en fonction des goûts) mais ils ne devaient pas avoir d'incidence sur la suite.

Mme Robin insiste sur le fait que cette pratique est totalement inégalitaire pour les élèves et contraire à l'annonce de la réforme faite par le ministère concernant le choix des spécialités pour les élèves.

De plus certains élèves avaient dû renoncer à cet enseignement d'exploration faute de place en seconde. Ces élèves seront donc pénalisés.

Que se passera-t-il si un élève « moyen » a un projet dans sa poursuite d'étude en science de l'ingénieur ?

M. Sanchez répond qu'il sera orienté vers un Bac technologique en relation avec sa poursuite d'étude.

Mme Robin : « Tous les élèves choisissant de faire un Bac SSI ne sont pas tous destinés à faire une école d'ingénieur ou une Prépa. Les IUT concernés préfèrent recruter les élèves issus de filières générales que technologiques. Il y aura moins de choix de poursuite d'études pour ces élèves ».

Mme Pied (FCPE) : « si un élève arrive en cours d'année sur le secteur du Mellois, pourra-t-il intégrer la spécialité SSI ? »

M. Sanchez : « Non, cela ne sera pas possible puisque la spécialité est en tension. La famille devra s'orienter sur un lycée de Niort par exemple »

Mme Robin : « le problème sera le même sur les autres lycées. L'élève devra donc renoncer à son projet. Les parents sont en attente de l'organisation de l'établissement concernant les spécialités (nombreux mails ou appels reçu par la FCPE) »

M. Sanchez informe les membres du CA qu'il organisera une soirée d'information sur la rentrée, le lundi 29/04 à 18h, en salle polyvalente.

Mme Pied : « Les parents de seconde seront conviés, mais les parents des élèves redoublants de 1^{ère} le seront-ils aussi ? Certains parents, bien qu'ayant une adresse mail ne disposent pas d'outil numérique et ne peuvent pas aller sur Educ'horus. Un document papier sera-t-il envoyé par courrier ? »

M. Sanchez « Un message sera envoyé aux enseignants de première qui informeront les élèves au cas par cas. Aucune invitation ne sera envoyée par courrier (coût trop important). Elle sera envoyée via Educ'horus sur le compte des parents mais également sur celui des enfants ».

20h30 Départ de 2 élèves

M. Sanchez demande l'accord du CA concernant l'ordre du jour (question diverse) compte-tenu de l'heure tardive.

L'ensemble des membres du CA souhaite poursuivre

III – QUESTIONS DIVERSES

Une question diverse a été posée par les enseignants.

Mme Lourdez en fait lecture. (Elle précise que cette question diverse s'intègre tout à fait dans la continuité de l'échange précédent, concernant l'inquiétude des parents pour le choix des spécialités) :

« La majorité des enseignants ont décidé de remplacer l'évaluation chiffrée par des lettres au niveau seconde (en relation avec la note de l'élève : A= très satisfaisant ; B= satisfaisant ; C= insuffisant ; D= très insuffisant) pour mettre fin à toute concurrence entre les élèves au sein de la classe, de l'établissement voire de l'académie. L'absence de note chiffrée ne pourra avoir d'incidence sur l'obtention ou non d'une spécialité (où les places seront limitées) et permettra que le choix des spécialités soit établi en fonction du goût de l'élève et non en fonction de ses notes.

Ils souhaitent que la Communauté Educative s'interroge sur la valeur de la note chiffrée et pouvoir étendre ce choix pédagogique (avec prise en compte réelle des compétences de l'élève) aux autres niveaux dès la rentrée 2019.

Ainsi, ils demandent qu'un conseil pédagogique se réunisse rapidement pour la mise en œuvre de cette expérimentation pédagogique et souhaiteraient la soumettre au vote du CA avant juin 2019 ».

Réponse de M. Sanchez :

M. Sanchez fait état de son courrier de rappel des obligations des fonctionnaires et l'obéissance aux textes et ajoute : « Ce qui est demandé ce soir est déjà considéré comme acté par certains, ce qui est illégal ».

M. Sanchez demande que d'abord les notes soient rétablies, que les textes soient respectés avant l'ouverture de discussions et travaux sur une évaluation par compétence.

Il fait état de son mécontentement : « non-respect de la déontologie : il y a un système de notation dans l'établissement. Les enseignants n'ont pas la liberté et l'autorité pour modifier ce système de notation. Ils ont obligation d'apporter conseil auprès des élèves et non pas le flou et le stress. »

M. Sanchez fait état de courrier de certains parents mécontents et inquiets : les TPE, les examens blancs, les démissions des PP, les rétentions de notes et maintenant les modifications des modalités d'évaluation.

En complément, M Sanchez rappelle que ces agissements perturbent le fonctionnement interne en mobilisant l'équipe de direction sur ce point, ce qui nuit de plus en plus au bon fonctionnement du lycée. Il demande si cela est l'objectif recherché ?

M. Sanchez ajoute : « si les enseignants s'obstinent dans le forcing, il n'y aura aucune discussion en conseil pédagogique. Il attend le rétablissement dès demain des notations avant d'être dans l'obligation de communiquer aux parents. Les élèves subissent tout cela. Il n'y a ni respect des règles, ni de ce que les enseignants représentent ».

M. Sanchez rappelle que la réforme est lancée, qu'elle aura lieu, que les choses s'organisent pour que les enseignements soient en place. Ainsi, il considère que tout ceci n'aura pour effet que la destruction de l'image du lycée en créant l'angoisse chez les élèves et les parents ; craignant un détournement du lycée par les familles, se tournant vers les établissements qui savent adopter le discours rassurant.

Il ajoute que les enseignants ont profité de l'absence de l'équipe de direction pour imprimer et afficher sur les vitres du lycée. Les enseignants « détournent les moyens donnés à l'établissement (photocopieurs) »

Réponse de Mme Lourdez :

« Concernant la méthode : cette décision fait suite aux grèves des TPE, Bac blanc annulé et action sur les PP démissionnaires (symbole de démission mais pas démission réelle) dans le but de faire réfléchir et réagir les parents sur les enjeux, dans la continuité de leur opposition à la réforme.

Mais cette décision a également fait suite à une longue réflexion de l'équipe enseignante pour un choix pédagogique nouveau et réfléchi. Cette décision a ensuite été déposée en question diverse pour demander ainsi la présentation en conseil pédagogique. Elle indique que M. Sanchez a donc été informé de ce souhait de modification pédagogique des notes par lettres.

Les enseignants n'ont pas voulu mettre en place le principe du 20/20 qui leur semblait être un principe totalement inégalitaire pour les élèves. Il n'était pas question pour les enseignants de mettre une note arbitraire mais de transformer les notes en lettres avec les mêmes critères d'évaluation. Les différences de notation des professeurs (13-14 ou 15 par ex) sans différence réelle de niveau posent question dans le système actuel de notation.

Certes, il y a eu un « couac » peut-être de certains enseignants concernant la mise en place déjà effectuée »

Concernant l'affichage sur les vitres « Non à la réforme », il a été décidé jeudi dernier puisque le Gouvernement ne veut pas entendre le mécontentement.

M. Guérard, après en avoir informé le Chef d'établissement, avait demandé d'enlever l'affichage rapidement. Il s'avère qu'une heure après, le retrait n'ayant pas été fait, qu'il l'a fait faire. D'autres enseignants, ne voyant plus l'affichage, l'ont remis ».

M. Sanchez précise que la demande de modification des notes avait été faite mais il n'avait pas été dit par les enseignants qu'ils la mettraient en œuvre.

Mme Lourdez demande alors de considérer cela comme « une action de désobéissance civile ».

M. Sanchez répond alors : « Il n'y a pas de désobéissance à avoir. Il n'a pas d'avis à donner sur la réforme. Le règlement intérieur (RI), seul organe délibératif, précise que la note est la seule manière d'évaluation. Tout le reste est interdit. Les enseignants sont dans l'irrespect des procédures et l'irrespect du chef d'établissement. Le choix des lettres n'a pas de valeur sans grille de compétence en rapport avec les acquis ».

M. De Vetter ajoute que le fait de ne pas mettre de note dans les enseignements d'exploration (évaluation par compétence) n'a jamais posé de problème pour le RI.

Elle précise également que les élèves ont bien eu ces acquis lors de la remise des copies avec la grille de compétence.

Mme Landreau de préciser qu'il n'y a aucun intérêt à mettre des lettres sans rien d'autre.

M. Sanchez indique que la mise en place de cette modification pédagogique doit être faite dans les règles : faire venir le CARDIE (Cellule Académique de Recherche, de Développement, d'Innovation et d'Expérimentation).

Mme Lourdez précise « Notre souhait est d'expérimenter en cette fin d'année au niveau 2^{de} avant de proposer aux autres classes ».

M. Sanchez précise qu'il est hors de question de mettre en place ce système de notation dans le seul but, de mettre « des grains de sables dans les rouages » (termes employés par les professeurs) ».

Mme De Vetter estime plus juste le système de notation par lettre (par compétence) car cela évite la variation de note/enseignants. Son avis est partagé par plusieurs enseignants.

Mme Lourdez ajoute que cette réflexion pédagogique est sérieuse, prise en cette fin d'année, certes mais pas à la légère.

M. Sanchez insiste sur le fait que les enseignants n'ont pas le droit de décider une mise en place seuls. Cette action discrédite le fond de la pensée. L'expérimentation s'accorde sur avis du CARDIE seulement. Il ajoute que s'il n'y a pas de classement possible des élèves par la note sur le 3^{ème} trimestre, il utilisera le classement du 1 et 2^{ème} trimestre, la seule personne décisionnaire du conseil de classe étant le chef d'établissement.

Mme De Vetter indique que la décision du conseil de classe est faite sur le bilan de l'élève, pas sur les notes. Elle demande à M. Sanchez s'il considère les élèves comme un chiffre et non avec une appréciation motivée.

M. Sanchez répond que la note reste le seul critère pour évaluer.

Mme Lourdez insiste sur la demande comme étant une demande réelle d'expérimentation même si le contexte / actions ne jouent pas en leur faveur. Ils n'ont rien « fait dans le dos ». Une discussion avec M. Sanchez a eu lieu. Les grilles de compétences ont été montrées aux élèves.

La réflexion est venue aussi suite aux avis concernant Parcoursup.

Mme Séguineau-Rivasseau (FCPE) indique que les parents élus représentent les parents en général. Concernant la note, les avis peuvent être partagés, il serait bien qu'un consensus soit trouvé dans un système de notation pour le bien des élèves.

M. Sanchez précise que cette expérimentation lui tient à cœur puisqu'il a déjà eu l'occasion d'apprécier sa mise en place mais le message actuel donné par les enseignants est brouillé avec l'ensemble des actions (TPE...)

Mme Lourdez explique que les mises en place des actions ont été effectuées dans le seul but de demander un moratoire sur cette réforme.

Mme Béguier rapporte certains propos qu'elle a pu entendre : « Qu'attendent les professeurs : la mort de Desfontaines ? »

Mme Pied fait remarquer que la FCPE n'a jamais caché sa position concernant la réforme. Elle s'était également impliquée et opposée à la mise en place de Parcoursup (le CL du Mellois s'est d'ailleurs senti bien seul face à la position à l'époque, des enseignants et de l'administration).

Cependant, dans le respect de sa place de parent d'élève, elle n'a pas vocation de ressources humaines à gérer les conflits.

La FCPE n'est pas choquée de ce choix des lettres à la place des notes mais il faut que cette modification pédagogique prenne tout son sens.

L'inquiétude des parents est légitime, dans l'appréhension et la réussite de leur enfant.

Ainsi une préparation avec les élèves est nécessaire pour ne pas que s'ajoute un stress supplémentaire à l'inquiétude des parents permettant d'entendre encore mieux les motivations de cette modification pédagogique.

M. Perniquoski ajoute que la mise en place est effectivement demandée dans un contexte de grève et de non prise en compte de la hiérarchie dans les revendications (suite rencontre Directeur Académique des Services de l'Education Nationale). Les enseignants sont conscients que les élèves sont victimes des actions mises en place mais ils sont également victimes de la réforme ».

Mme Pied ajoute que les parents élèves de 1^{ère} ont connu la réforme du brevet. L'état d'esprit des familles est donc loin d'être serein ».

Mme Cousin (PEEP) fait remarquer que certaines actions touchent les terminales (qui ne sont pas concernés par la réforme). Les élèves sont au milieu et pris en otage. Les enseignants doivent respecter le choix et la liberté de penser des parents. De plus certains positionnements d'enseignants sont très politiques (parfois même face aux élèves).

Mme De Vetter souligne que la réforme de l'école est politique.

Mme Lourdez précise que des informations concernant la réforme sont expliquées en classe. Il ne faut pas comparer les débats lors des CA et ceux face aux élèves ».

Elle ajoute que dans le respect du droit de grève, il ne pourra y avoir de « contrôle » sur tous les enseignants dans leur décision d'action.

M. Sanchez : « Attention, les enseignants n'ont pas le droit légal et moral de faire n'importe quoi de l'établissement ».

Mme Pied précise que les élèves sentent le climat général tendu.

Mme Lourdez indique que les enseignants allaient bien jusque-là, ils vont aller mal dans la capacité à continuer le travail et le faire bien.

Elle regrette la non prise en compte de la demande, du refus de présenter ce point en conseil pédagogique.

M. Sanchez propose de poser cette question au CARDIE pour demande et voir pour une expérimentation sur quelques classes (ou niveau seconde pourquoi pas) à la rentrée.

Clôture du CA à 21h25